
FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT EN UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)

TEXTES DE REFERENCE :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/ SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en oeuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme 2013-2017 (*BO n°17 du 24 avril 2014*).
- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022

CADRE GENERAL DU POSTE :

- L'Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) est un dispositif médico-social implanté dans une école maternelle.
- Il accueille 7 élèves âgés de 3 à 6 ans, ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA).
- Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques sont réalisées par une équipe associant enseignant et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

- Le professeur des écoles exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'ESMS auquel le dispositif est adossé.
- Il assure un service de 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination/synthèse, relation avec les familles...
- L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.

FORMATION & EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUISES :

- Le professeur des écoles est de préférence titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPSAIS, CAPA-SH), ou en cours de formation. Sa certification est requise pour une nomination à titre définitif.
- Il possède si possible une expérience professionnelle auprès d'élèves présentant des TSA.

MISSIONS :

- Piloter le projet de l'UEMA :
 - Organiser l'emploi du temps
 - Assurer la cohérence des actions, en collaboration avec les différents professionnels intervenant au sein de l'UEMA
 - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- Mettre en œuvre les temps d'enseignement ; Garantir le respect de la mise en œuvre des programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique en fonction des besoins identifiés.
- Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Participer, avec l'équipe du dispositif, aux évaluations et régulations du projet de chaque enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel de l'école sur le fonctionnement de l'UEMA.

COMPETENCES SPECIFIQUES ATTENDUES :

- Etre capable de travailler en équipe pluridisciplinaire de façon permanente (plusieurs adultes présents chaque jour au sein du dispositif).
- Etre capable de travailler en partenariat avec les familles et différents partenaires du secteur médico-social.
- Avoir une bonne connaissance de l'autisme et des "bonnes pratiques" de prise en charge : compétences socles de la communication, approches développementales et comportementales de prise en charge préconisées, organisation et pratiques pédagogiques spécifiques...
- Maîtriser les compétences du cycle 1
- Savoir adapter sa pratique pédagogique pour répondre aux besoins de chacun des élèves du dispositif

QUALITES ATTENDUES :

- Qualités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- Adaptation ;
- Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- Strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

COMPLEMENT D'INFORMATION

- *Pour obtenir des renseignements spécifiques, il est possible de joindre les conseillères pédagogiques de la circonscription A-SH : ce.0511098@ac-reims.fr*